

Image not found or type unknown



congé pacte civil de solidarité

Par **lee**, le **08/11/2010** à **12:29**

bonjour salarié dans le secteur de l'automobile (convention collective de l'automobile)
j'aimerais savoir si il y a des jours de congé suite à un pacs. merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **08/11/2010** à **18:19**

Bonjour,
Il faudrait consulter la Convention Collective applicable si elle le prévoit car ce n'est pas prévu au Code du Travail pour la conclusion du PACS...